

Procès-Verbal

2^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 12 février 2020 à 19 h 00
Au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France, 1560 route de l'Église

PRÉSENCES:

M. Pierre Pelletier	Président
M ^{me} Andrée Blanchet	Vice-présidente
M. Walter Ouellet	Trésorier
M. Jean-Guy Villeneuve	Administrateur
M. Bernard Drouin	Administrateur
M ^{me} Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice

M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district de St-Louis-Sillery
-----------------------------------	--

ABSENCES :

M. Arnaud Desbiens	Secrétaire
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

IL Y A QUORUM

AUTRES PRÉSENCES :

M. Dave Gagnon-Pelletier	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 11 personnes assistent à l'assemblée.

1 Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Pelletier, président, ouvre la réunion à 19h00.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Dans Suivi de dossiers, ajout de Rapport annuel et assemblée générale, Localisation du pôle d'échange du tramway, et Politique de participation publique.

RÉSOLUTION 20-02-01

SUR PROPOSITION DE M^{me} Andrée Blanchet, DUMENT APPUYÉE PAR M. Walter Ouellet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

3 Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2020

Page 6, 2e ligne et suivante, modifier par « ... statuera sur les demandes.

M. Villeneuve est d'avis que la Ville accorde des dérogations qui comportent des écarts avec la réglementation qui sont majeurs plutôt que mineurs. »

RÉSOLUTION 20-02-02

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carolle Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 janvier 2020 tel que modifié.

4 Période d'information par les membres du conseil municipal

M^{me} Émilie Villeneuve revient sur différents programmes ou événements en cours.

Elle mentionne que le quartier de Saint-Louis est ciblé par le [programme de branchements d'eau potable en plomb](#) puisque plusieurs propriétés du quartier datent des années 1945 à 1955. Les conduites de la Ville n'ont pas de plomb, mais les raccordements avec les propriétés privées pourraient en avoir. La Ville va accompagner les propriétaires dans le processus. Pour toutes questions, les citoyens sont invités à appeler le 311. Le programme devrait couvrir cinq ans et à terme, toutes les propriétés antérieures aux années 1980 devraient avoir été couvertes.

La Ville a procédé au lancement de la [consultation sur la Politique de participation publique](#) le 5 février dernier. Contrairement à ce qui avait été pressenti, l'étape des référendums est conservée. La consultation en amont a déjà été mise en pratique par la Ville. M. Drouin s'interroge sur le sens de l'expression « ... peut consulter les conseils de quartier... ». M^{me} Villeneuve rappelle que la Ville n'a pas à consulter dans tous les cas les conseils de quartier et elle précise qu'il n'est aucunement question pour la Ville de diminuer les consultations en amont.

Une entente est intervenue entre la Ville et l'organisme PECH (*Programme d'Encadrement Clinique et d'Hébergement*) pour l'accompagnement de personnes judiciairisées et la formation des policiers en matière d'intervention auprès des personnes en crise.

M^{me} Villeneuve mentionne qu'elle a rencontré les commerçants de la route de l'Église pour le programme de compensation financière. Les modalités de versement ont été modifiées : un premier 5 000 \$ peut être obtenu sur preuve d'existence légale; un second 5 000 \$ sur production d'états financiers vérifiés et un versement jusqu'à concurrence de 25 000 \$ sur preuve d'une perte de bénéfice brut supérieur à 15%. Une demande différente peut être faite pour chaque année que durent les travaux.

Les prochains travaux sur la route de l'Église devraient être moins imposants que ceux effectués jusqu'à maintenant.

Le [Schéma d'aménagement et de développement](#) (SAD) révisé de l'agglomération de Québec a été approuvé par le ministère et est entré en vigueur le 7 février. Le plan directeur d'aménagement et de développement sera planifié en conséquence. La Vision de l'habitation devrait venir bientôt. À la question de M. Pelletier, M^{me} Villeneuve indique que le projet de développement des Sœurs de la Charité est exclu du périmètre d'urbanisation du schéma d'aménagement.

M. Villeneuve revient sur le sujet de la vente des églises. Il voudrait savoir qui est responsable du patrimoine religieux à la Ville de Québec. M^{me} Villeneuve indique que le patrimoine en général est sous la responsabilité de la vice-présidente du comité exécutif, M^{me} Marie-Josée Savard. Le Groupe de travail sur la préservation du patrimoine à caractère religieux à Québec, qui a été créé en 2017, a déposé son [rapport](#) en juin 2018, sous la présidence de M. John Porter. M. Gagnon-Pelletier fait lecture des membres du Groupe de travail et communiquera l'information aux administrateurs.

5 Questions et commentaires du public

Un citoyen a consulté le site web du conseil de quartier et demande ce que l'on veut dire par « invités » dans les procès-verbaux. M. Pelletier fera une vérification car, de prime abord, cela ne paraît pas être pratique suivie dans la rédaction des procès-verbaux. Le citoyen demande également de quel quartier relève la Gare Via Rail, ce à quoi on lui répond qu'il s'agit du quartier de Saint-Louis.

Une citoyenne demande si une réflexion est en cours concernant les patinoires extérieures. Avec les changements climatiques, elle s'interroge s'il n'y aurait pas lieu de les réfrigérer. Elle déplore par ailleurs qu'elles soient presque exclusivement consacrées au hockey alors que beaucoup d'enfants et de personnes seraient intéressés à patiner. Elle souhaiterait qu'on fasse la promotion du patinage libre extérieur. Le conseil se penchera éventuellement sur la question.

Une citoyenne déplore les coupes d'arbres matures sur la route de l'Église, près de l'aréna Roland-Beaudin et dans le boisé de Rochebelle. Elle estime que les arbres matures qui longent le boulevard Hochelaga doivent être préservés. Selon elle, seuls les arbres matures peuvent lutter efficacement contre la pollution et absorber les particules fines et les gaz à effet de serre. Elle s'oppose à l'élargissement du boulevard Hochelaga parce qu'il faudrait couper les arbres, mais aussi parce qu'elle craint une congestion et donc davantage de pollution sur l'avenue Lavigerie et sur la route de l'Église. M. Pelletier mentionne que le conseil n'est pas en mesure de se prononcer tant qu'il ne sera pas davantage informé des intentions de la Ville. Une demande a été faite pour une présentation des travaux prévus sur le boulevard Hochelaga, mais le conseil est toujours en attente d'une réponse. Le conseil a toutefois pour orientation que la canopée soit préservée. La citoyenne insiste pour que le conseil fasse des représentations le plus rapidement possible.

Concernant le comité de bon voisinage du tramway, la citoyenne demande si des citoyens ou des commerçants peuvent en faire partie. M. Dave-Pelletier précise que

oui, mais il ne connaît pas précisément la composition du comité du [secteur Sainte-Foy Ouest](#). Ayant donné son nom en 2018 pour faire partie d'un comité, la citoyenne s'étonne qu'on ne l'ait pas encore contactée.

Finalement, la citoyenne voudrait savoir ce qu'il en est des référendums puisque, à sa connaissance, il n'y en a jamais eu dans le quartier de Saint-Louis.

M^{me} Villeneuve précise que les référendums sont reconduits dans la nouvelle politique de participation citoyenne.

6 Suivi des dossiers

• Stratégie de sécurité routière

M. Pelletier mentionne avoir présenté à la Ville le mémoire du Conseil de quartier concernant la Stratégie de sécurité routière lors de la séance d'audition du 27 janvier. Le mémoire du conseil (#13) de même que les autres mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique peuvent maintenant être consultés [en ligne](#).

• Politique de déneigement

Concernant la politique de déneigement, il n'y a pas encore eu de dépôt de la nouvelle politique. On est toujours en attente de la consultation publique qui viendra à la suite de l'analyse des projets pilotes de l'année en cours.

M. Villeneuve a consulté le règlement sur le déneigement. Il considère que l'avenue Fournier se trouve dans une zone de haute densité et qu'en conséquence elle devrait être déneigée. Il souhaiterait que la Ville applique une approche libérale de sa politique et reconnaisse que s'il y a des trottoirs, ils devraient être déneigés. M^{me} Aubin-Horth rappelle l'importance d'appeler à la Ville pour rapporter des problèmes de ce genre. Elle a contacté le 311 pour se plaindre du déneigement lors de la dernière tempête et elle a pu discuter avec un contremaître de chacune des intersections de son secteur.

Concernant l'avenue Wilfrid-Légaré, M^{me} Dussault mentionne que s'il y avait un trottoir, ce qui n'est malheureusement pas le cas, il serait déneigé, selon le diagramme de la politique de déneigement. La résolution adoptée par le Conseil sur le sujet (18-06-02) n'a toujours pas été traitée par la Ville. Le besoin d'un trottoir a été inclus dans le mémoire du conseil sur la stratégie de sécurité routière 2020-2024. Un suivi est à faire.



• Protection du Boisé de Rochebelle

Comme prévu dans le dernier procès-verbal, un projet de résolution pour la protection du Boisé de Rochebelle est soumis à l'attention des administrateurs par M. Ouellet.

Résolution 20-02-03

Concernant une demande à la Ville de Québec d'assurer la pérennité du Boisé de Rochebelle

ATTENDU que le conseil de ville de Québec a adopté le 17 juin 2019 (CV-2019-0575) le règlement modifiant le règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme du Plateau centre de Sainte-Foy (R.V.Q. 2748) qui permet un projet de logement subventionné à même une partie de l'aire PEV_ER3 ;

ATTENDU que la Ville a créé à cette fin une nouvelle aire d'affectation (M_ER8), à même l'aire PEV-ER3, qui est située à la limite du Boisé de Rochebelle ;

ATTENDU que la création de cette nouvelle aire d'affectation (M_ER8) ampute des espaces prévus aux fins d'espaces verts et d'activités sportives ;

ATTENDU que ce projet de logement subventionné, de par sa proximité immédiate, et que tout futur projet de développement dans le secteur, mettent en péril la pérennité du Boisé de Rochebelle ;

ATTENDU que les résidents, appuyés par le conseil de quartier de Saint-Louis, ont maintes fois exprimé leur impatience et leur vive inquiétude en regard du manque de protection officielle de cet espace vert ;

ATTENDU que le Boisé de Rochebelle ne fait l'objet d'aucune protection quant à sa pérennité si ce n'est un engagement verbal de la part des élus ;

ATTENDU que la densification du quartier au nord du boulevard Laurier s'accélère et que cette situation commande des actions rapides pour maintenir le seul boisé naturel (poumon vert) dans le quadrilatère formé du chemin des Quatre-Bourgeois, de la Route de l'Église, du boulevard Hochelaga et de l'avenue De Rochebelle;

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST RÉSOLU, À L'UNANIMITÉ, que le conseil de quartier de Saint-Louis demande à la Ville d'assurer la pérennité du Boisé de Rochebelle en lui conférant rapidement un réel statut de protection à travers la réglementation municipale.

• Dérogations mineures

M. Villeneuve signale un vice de forme concernant un avis de dérogations mineures reçu par le conseil parce que le délai de publication de 15 jours, prévu à l'article 18 du règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur les dérogations mineures ([R.C.A.3V.Q.38](#)), n'aurait pas été respecté. Il est déplorable pour le conseil de quartier de ne pas disposer du temps nécessaire pour s'exprimer sur les dérogations lorsqu'il le juge

nécessaire et à propos. Il faudrait mettre cela au clair avec la Ville d'autant plus que des demandes concernant des dérogations qui seraient majeures plutôt que mineures.

M. Pelletier revient sur les interventions faites auprès de la Ville et donne des explications concernant le processus d'examen des demandes de dérogations mineures. M. Drouin suggère que tous les administrateurs prennent connaissance des avis et qu'au moins deux administrateurs soient désignés pour se présenter au conseil d'arrondissement lors de l'assemblée où les demandes de dérogations sont prises en considération pour décision. M^{me} Dussault suggère de prendre une résolution pour demander que les délais d'avis soient à tout le moins respectés. M. Drouin demande à M. Gagnon-Pelletier si les demandes concernant le quartier de Saint-Louis pourraient être transmises au conseil dès qu'une décision est prise à savoir qu'il s'agit de dérogations mineures, en amont du processus d'avis public. Cet aspect pourrait être inclus dans la résolution. M. Gagnon-Pelletier s'informerait. M. Villeneuve rédigerait la résolution et la transmettrait aux autres administrateurs pour la prochaine assemblée.

- **Parlons culture Vision du développement culturel 2025**

Une invitation a été envoyée à tous les conseils de quartier pour l'événement *Parlons Culture*, qui se tiendra le jeudi 27 février. Les administrateurs qui s'intéressent au sujet iront.

- **Rémunération secrétariat**

RÉSOLUTION 20-02-04

Concernant le tarif pour la rédaction du procès-verbal

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nadia Aubin-Horth, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Carole Dussault, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier, à compter de la présente réunion, rémunère la secrétaire de rédaction au tarif de 100,\$ par réunion du conseil pour la rédaction du (des) procès-verbal(aux) en découlant..

- **Rapport annuel et assemblée générale annuelle**

M. Pelletier a présenté un projet de table de matières pour le rapport annuel. Les administrateurs se distribuent les sujets. M^{me} Aubin-Horth traitera du mémoire concernant la Stratégie de sécurité routière, de la table Vélo et de la piste cyclable. M. Ouellet se propose pour les sujets 1 à 5. M. Pelletier prend le sujet du Bois de Rochemelle et le mot du président. M. Villeneuve s'occupe de la politique de déneigement et des trottoirs tandis que M^{me} Dussault s'occupe de la table environnement. La politique de participation publique, la vente de l'église Saint-Louis-de-France, le réseau structurant de transport en commun, le pôle d'échange du tramway seront mentionnés dans le mot du président comme sujet d'intérêt de la prochaine année. On convient que les textes doivent être prêts pour la prochaine assemblée.

Le dépliant annonçant l'assemblée générale doit être préparé rapidement pour

annoncer en temps opportun les élections ainsi que la conférence. Parmi les sujets proposés pour la conférence, on retient une présentation par la Ville sur le réseau structurant de transport en commun, avec une couleur locale, ou, comme second choix, une présentation sur la réfection du boulevard Hochelaga. M. Gagnon-Pelletier communiquera la réponse au conseil dès qu'elle lui parviendra.

L'assemblée se tiendra le 8 avril au Centre des Loisirs Saint-Louis-de-France si aucune salle plus grande n'est trouvée entretemps.

- **Localisation du pôle d'échange du tramway**

Le projet du Phare étant décalé de deux ans, le pôle d'échange pourrait être repensé ou relocalisé. Quatre sites sont proposés. M. Ouellet dépose un projet de résolution sur le sujet. S'ensuit une discussion sur l'opportunité d'adopter la résolution. M. Pelletier suggère que le sujet soit abordé après la conférence sur le réseau structurant qu'il est proposé de tenir lors de l'assemblée générale.

- **Politique de participation publique**

M. Pelletier demande s'il y a des volontaires pour prendre connaissance de la politique et faire des commentaires. Si un mémoire doit être déposé, il faudrait commencer à le rédiger le plus tôt possible. M. Ouellet a fait une lecture rapide de la politique et s'interroge sur le langage utilisé soit la possibilité et non l'obligation de consulter le conseil de quartier (article 27 notamment). M^{me} Aubin-Horth a également pris connaissance du document et va faire parvenir ses commentaires. M. Drouin suggère de parler des dérogations mineures.

M. Drouin, M. Pelletier, et M. Villeneuve vont faire une lecture de la politique et partager leurs impressions. M. Pelletier, M^{me} Dussault et M. Drouin assisteront à la séance d'information du 26 février. Un document sera éventuellement rédigé à la suite de la mise en commun des commentaires.

7 Divers

- **Correspondance reçue**

- Carte de souhaits du chef de l'opposition
- Revue Urbanité

- **Demande d'entrevue**

M. Pelletier a donné une interview à un journaliste du Journal de Québec qui voulait avoir l'opinion du conseil de quartier sur l'impact du projet de tramway sur la circulation de transit, comme sur la route de l'Église. M. Pelletier lui a mentionné que conseil n'a pas pris de positions concernant les impacts du tramway sur la circulation. Il a précisé que le conseil a, à diverse reprises, fait des représentations à la Ville concernant des débordements sur des rues locales de la circulation venant de grands axes routiers.

- **Secrétariat**

Aucun point n'est mentionné.

- **Trésorerie**

M. Ouellet mentionne que le solde du compte au 31 janvier 2020 est de 1376,56\$.

RÉSOLUTION 20-02-05

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 12 février 2020

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Andrée Blanchet, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'émettre un chèque de 100 \$ à M^{me} Jocelyne Séguin pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 12 février 2020.

M^{me} Séguin informe le conseil qu'elle sera absente pour les assemblées d'avril, mai et juin.

8 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Pierre Pelletier lève la séance à 21 h 45. La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 11 mars 2020.

M. Pierre Pelletier

Président

Mme Andrée Blanchet

Vice-Présidente